



**PHOTO
RECENTE
OBLIGATOIRE**

Fiche d'inscription Handisport *

Année scolaire 2023-2024

Cette fiche doit être remise complétée à l'Espace Famille

(Aucune photocopie de pièces justificatives ne sera faite par les agents en mairie)

L'activité s'adresse aux adultes et aux enfants âgés de 6 à 17 ans en situation de handicap mental ou souffrant de troubles psychiques (accompagnateur obligatoire). Elle a lieu tous les dimanches en période scolaire de 13h45 à 15h au gymnase Pierre-de-Coubertin.

Obligatoire pour participer : Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive.

Enfant /Adulte

Nom et Prénom :

.....
....

Date et lieu de naissance :

.....

Responsable légal (père, mère ou tuteur)

Nom et Prénom :

.....

..... Adresse :

.....

.....

Situation familiale : Marié (e), célibataire, divorcé (e) :

.....

☎ Domicile : ☎ Portables : /

.....

Lieu de travail :

De la mère : ☎ Travail :

Du père : ☎ Travail :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

.....

.....

Adresse :

.....
.....
.....

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Nom et Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Renseignements médicaux et remarques relatifs à la santé de l'enfant

Coordonnées du médecin de famille :

.....

Adresse et téléphone :

.....

Traitement spécifique ,allergie(s) ou contre-indication quelconque :

.....
.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Nom Prénom :

.....

Père Mère Tuteur légal de l'enfant susnommé l'autorise à participer à l'activité physique et sportive proposée par le service municipal des Sports.

J'autorise Je n'autorise pas expressément, en outre, le Service municipal des Sports :

À utiliser les photographies de mon enfant prises à l'occasion des activités pratiquées. Celles-ci pourront apparaître sur les supports suivants: journal municipal, supports promotionnels du dispositif, site internet de Villeneuve-la-Garenne.

J'autorise Je n'autorise pas tout responsable du service des Sports à faire soigner mon enfant et à pratiquer toute intervention d'urgence.

En aucun cas, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, portable ou autres).

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature des parents (ou représentant légal de l'enfant) :

